

Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 10 Janvier 2019 à 20h

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances **sous la présidence de Monsieur Alain Couturier**, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Blandine Bienvenu, Boyet Brigitte, Bonnet Ludovic, Clovel-Duchêne Stéphanie, Colombier Nathalie, Couturier Alain, Drevon Richard, Durand Fabrice, Duval Philippe, Montoya Marie-Astrid, Octrois Roxane, Roger Patural, et Soris Joël.

Excusés :

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie Clovel – Duchêne.

■ **Approbation du Compte – rendu de la réunion du CM du 6 Décembre 2018**

■ **Délibérations : Votées à l'unanimité, sauf 1**

Suite à la C.L.E.C.T. (Commission Locale d' Evaluation des Charges Transférées) du 27/09/2018 :

1/ Délibération pour le transfert de charges relatif au transfert de la bibliothèque de Saint Etienne de Saint Geoirs.

12 Membres présents – Madame Stéphanie Clovel-Duchêne excusée.

2 / Délibération pour le transfert de charges relatif au transfert de la compétence Gémapi : le transfert de charges est évalué pour notre commune à 8 842 €, montant retenu pour les attributions de compensation 2019.

12 Membres présents – Madame Stéphanie Clovel-Duchêne excusée.

DELIBERATION VOTEE A 1 VOIX D'ABSENTION ET 11 VOIX POUR

Arrivée de Madame Stéphanie Clovel- Duchêne qui prend part au vote :

3 / Délibération pour le transfert de charges relatif au transfert du multi accueil de St Jean de Bournay.

4 / Délibération pour le transfert de charges relatif au transfert des Zones d'Activités Economiques (ZAE) des communes.

5 / Délibération pour la compétence Accueil de Loisirs Sans Hébergement : La charge ajoutée à répartir s'élève à 112 274 €. La nouvelle répartition sera calculée en fonction du nombre de journées / enfants de chacune des communes.

6 / Délibération pour la restitution de la voirie. Le montant des attributions de compensation pour 2019 s'élèvent à :

Section Fonctionnement : 29 381 €

Section Investissement : 13 215 €

7 Délibération pour avis sur le P.L.H. arrêté le 18 Décembre 2018 par Bièvre Isère Communauté

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 7 Février 2019